

# LES COLLABORATIONS

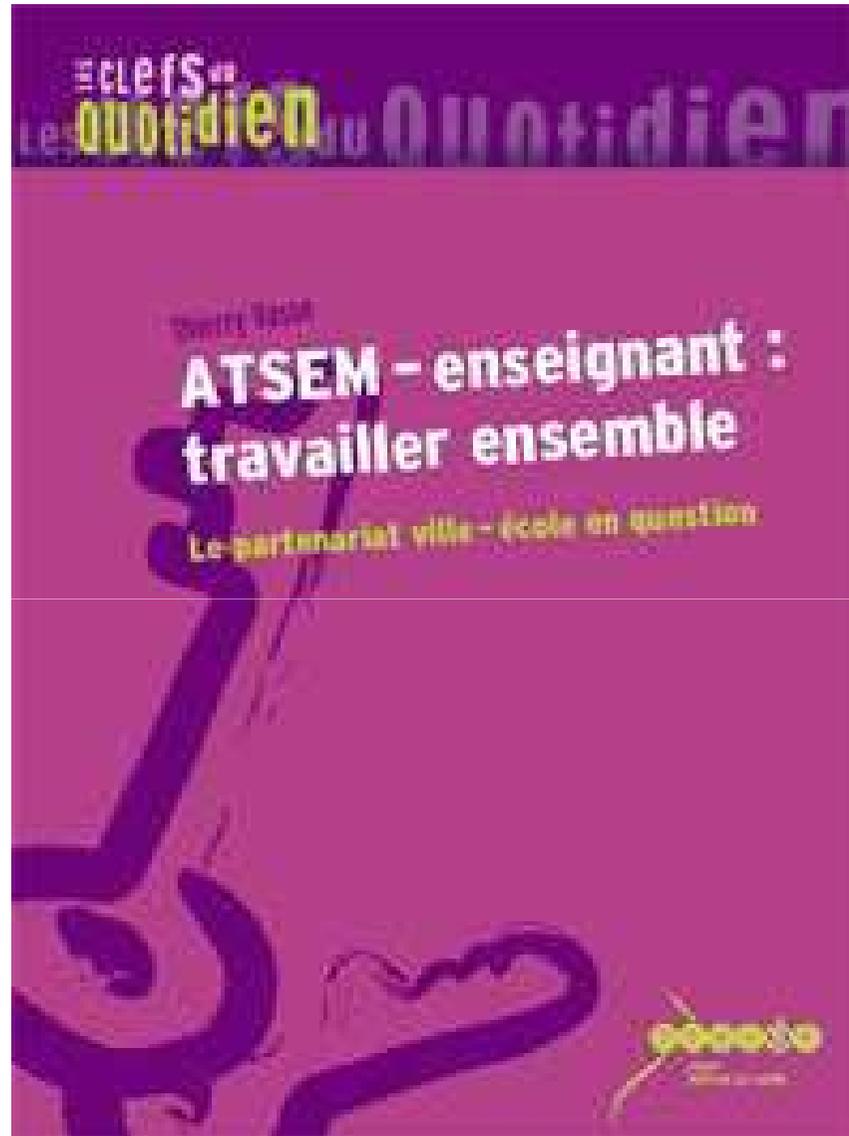
## Enseignants- ATSEM

**François LEBLANC** - IEN Maternelle (EURE)

**J.Jacques DABAT-ARACIL** - CP Maternelle (EURE)

**ESPE Evreux**

**17 septembre 2014**



# Les textes de références

- Code de l'Education D321-16
- Code des communes: art. R 412-127et R 414-29
- Décret 81-546 du 12 mai 1981
- Décret 89- 122 du 24 février 1982
- Décret 90-788 du 06 septembre 1990 mod.91-383 du 22 avril 1991 art 17 et art 21
- Note de service de Service 91-065 du 11 mars 1991
- Circulaire 91-124 du 06 juin 1991 relative au règlement type des écoles
- Décret 92-850 du 28 août 1992
- Décret 93-976 du 26 juillet 1993

Le décret n° 92-890 du 28 août 1992 dote les ASEM d'un statut qui se substitue à celui de 1980. Ces personnels sont devenus des **Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles.**

Ce statut renvoie au Code des communes :

*"Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines. Cet agent est nommé par le Maire après avis du directeur ou de la directrice.[...]"*

*Pendant son service dans les locaux scolaires, il est placé sous l'autorité du directeur ou de la directrice " (article R 412-127).*

Le décret de 1992 clarifie les tâches qui leur incombent :

*« Les Agents Spécialisés des Écoles Maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative. » article 2.*

**Ceci définit les 3 fonctions de l'ATSEM**

(Tâches à adapter selon les contextes locaux)

### Fonction éducative

**Soin et aide des enfants durant le temps scolaire:**

- Accueil des enfants et de leur famille
- Habillage, déshabillage, rangement (ou recherche) de vêtements
- Soin d'hygiène: propreté corporelle et vestimentaire, passage aux toilettes, confort physique
- Soins infirmiers
- Réconfort, écoute des enfants

**Aide et assistance durant le temps du midi:**

Conduite et accompagnement au restaurant scolaire avec installation des enfants à table

Vérification des présences

Accompagnement des enfants pendant le repas

Accompagnement des enfants à la sieste et sur la cour

**Durant l'accueil du soir:**

- Aide au goûter
- Aide à la mise en place d'activités
- Accueil des parents

### Fonction d'entretien du matériel

**Responsabilité de la propreté de la classe (ménage + entretien):**

- Rangement et entretien du matériel pédagogique
- Rangement des locaux scolaires
- Nettoyage et entretien des locaux scolaires
- Nettoyage et entretien des équipements mobiliers
- Nettoyage et entretien des sanitaires

### Les fonctions de l'ATSEM

### Fonction d'aide pédagogique

**Sous la responsabilité de l'enseignant, aide matérielle pour les activités pédagogiques:**

- Préparation des activités scolaires
- Aide à l'encadrement d'activités (ateliers, fêtes, BCD...)
- Accompagnement des sorties scolaires (promenades, visites, piscine, spectacle, voyage, classe de découverte...)
- Participation au service de surveillance d'accueil, de cour, de goûter, de sieste...

*Ces trois aspects de la fonction sont fortement imbriqués et complémentaires les uns aux autres*

## PROPOSITIONS POUR UN TRAVAIL EQUILIBRE ET EFFICACE

Elles reposent sur **la clarification**:

- des rôles de chacun dans l'école en concertation avec le directeur et l'équipe enseignante (charte, emploi du temps...)
- des rôles au sein de la classe (écoute, négociation, co-construction, conditions de la délégation, durée)
- des enjeux de la communication interne et externe (confidentialité, secret partagé, discrétion)

# Points d'accroche

- **L'accueil du matin et sortie de classe**

Temps éducatif, dialogue avec les enfants, gestion de la transition, préparation matérielle

- **La préparation matérielle et propreté**

Confiée à l'ATSEM sur les directives de l'enseignant(e)

- **Les ateliers et EPS**

Sont sous la responsabilité de l'enseignant(e) qui donne les consignes aux élèves et à l'Atsem (contenu, place de l'adulte, enjeu, démarche...)

L'Atsem peut assurer la surveillance d'un atelier

Prévoir un temps de rangement

# Points d'accroche

- **La sieste**

Peut être confiée à l'ATSEM, temps éducatif enseignant responsable de la classe, disponibilité pour le réveil échelonné.

- **Le passage aux toilettes**

(grand ou petit groupe ???)

Atsem s'occupe des soins corporels dans le cadre du projet d'autonomisation conduit par l'enseignant

- **Les rangements**

Moment éducatif à mener avec les élèves

Prévoir un temps de rangement par l'ATSEM seule

- **La surveillance de  
récréation**

Moment éducatif à part entière, pouvant être partagé avec l'ATSEM mais pas seule

## Conditions de réussite des missions confiées à l'ATSEM

(Fiche de présentation, de route pour la journée)

### Avant

- L'enseignant définit les objectifs, le cheminement...
- Anticiper une bonne préparation matérielle
- Définir la durée de l'atelier
- Préciser le nombre d'enfants concernés
- Préciser la démarche d'animation proposée par l'enseignant
- Consigne : claire, précise, concise ou absence de consigne (activité induite)
- Importance de penser l'action de l'Atsem (plus ou moins de guidage de l'enfant)
- Présentation du travail aux enfants en présence de l'Atsem

### Pendant

- Introduire l'activité de façon motivante
- Atsem centrée sur cette tâche
- Laisser le temps de l'exploration
- Essais-erreurs possibles
- Langage clair et cohérent
- Attitudes de l'adulte :
  - Encourager
  - Motiver
  - Ecouter
  - Observer
  - Solliciter
  - Relancer
  - Dédramatiser

### Après

- Faire parler sur le travail
- Associer les enfants au rangement
- Evaluer pour et/ou avec l'enseignant
- Bilan de l'atelier (restitution)
- Savoir si l'enfant a fait le travail seul (quelle aide si aide...)
- Envisager les réajustements pour le fonctionnement de l'atelier

*« Lorsque chacun est responsable de ses actes et a la certitude de participer à l'œuvre collective à partir de référents construits en commun, au plus près de la réalité de chaque terrain d'exercice,*

*la collaboration devient efficiente, elle devient source de motivation, elle devient lieu de plaisir...»*

*« Ce qui nous rassemble et nous oblige est beaucoup plus important que ce qui nous sépare...»*